



BULLETIN

PSLL.CA

ASSOCIATION PERKINS-SUR-LE-LAC

JUIN 2006

2005-2006 CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION

Présidente

France Joncas 671-4416 résidence

Secrétaire

Helène Lemieux 771-3643 résidence
671-0632 chalet

Trésorier

David Hodgkin 671-0249 résidence

Représentants des Lacs

Représentant du Lac Barnes

Paul Strigner 746-0647 résidence
671-8099 chalet

Représentants du Lac Bataille

Jean Fournier 671-0419 chalet
749-9888 résidence
Constance Hudak 761-9419 résidence
671-3094 chalet
Louise Lemieux 746-8565 résidence
671-8383 chalet
Odette Surch 671-3419 chalet

Représentante du Lac Louise

Raymond Guénette 728-1143 résidence
671-7696 chalet

Représentants du Lac Rhéaume

Kim Courtney-Wilson 671-5221 résidence
Alban Garon 671-2662 chalet
738-0913 résidence
Ron Malis 671-0831 résidence
Mark Mongeon 671-1422 résidence

Représentant du Lac Truite

Chris Hemmingway 671-8084 résidence

MESSAGE DE LA PRESIDENTE

Notre qualité de vie au lac...

Pour vous, nous travaillons à la maintenir!

J'ai le cœur gros en écrivant ceci puisque ce sera mon dernier message en tant que Présidente. Depuis trois ans, j'ai eu le plaisir de travailler avec un cadre de bénévoles qui avait comme objectif de faire avancer les divers dossiers, tels que, le programme Municipal d'inspection des systèmes septiques à l'ensemble de la Municipalité, le règlement de la Municipalité contre l'utilisation des pesticides et engrais, la question du ponceau, et les nouveaux règlements de l'Association pour n'en nommer que quelques uns. Le travail a été enrichissant et valorisant pour moi, aussi bien que pour l'Association. Si vous êtes intéressés à travailler avec un Conseil d'Administration dynamique, je vous recommande fortement de présenter votre candidature aux prochaines élections.

D'autres points d'intérêt de la dernière année :

- L'adoption de mandats, rôles et responsabilités des comités du Conseil d'Administration pour se préoccuper des questions en cours. De l'information supplémentaire se retrouve dans le Bulletin.
- Une Réunion Générale Spéciale avec les membres a eu lieu en octobre dernier afin de finaliser les Règlements de l'Association. Ceux qui étaient présents à cette Réunion Générale Spéciale devront en approuver les minutes à l'AGA de juillet. Un survol des nouveaux règlements sera aussi présenté à ce moment là.
- Le testing de la qualité de l'eau a été fait en avril dernier, peu de temps après la fonte des glaces. L'Association avait aussi fait un testing additionnel pour le E.coli au mois d'août mais a été incapable de tester pour la fièvre du Castor (Lamblia) puisque les laboratoires locaux n'ont pas la capacité d'analyser les échantillons. Les résultats de ces tests d'eau seront présentés à l'AGA.

J'aimerais remercier les membres du Conseil d'Administration pour leur persévérance et leur implication. Je veux également remercier, vous les membres, pour votre dévouement et soutien continu, aidant ainsi l'Association dans l'atteinte de ses objectifs.

Comme membres vous pouvez continuer à appuyer l'Association en faisant parvenir votre cotisation annuelle de 40 \$ et ce, dans les plus brefs délais. Ceci permettra à vos représentants de poursuivre leur engagement afin de protéger notre environnement.

Nous vous prions d'assister à l'**Assemblée générale** qui débutera à **09 h 30, le dimanche 16 juillet 2006 à la plage du lac Bataille (en cas de pluie, le 23 juillet)**. L'Association vous offrira un BBQ à la fin de la rencontre.

Invitez vos voisins à se joindre à notre Association. Plus nous serons nombreux, plus forte sera notre voix quand nous réclamerons des changements importants.

Ensemble, nous ferons une différence!

France Joncas

ASSEMBLÉE ANNUELLE

S.V.P. Soyez présents à l'Assemblée annuelle qui commencera à 9 h 30, le dimanche 16 juillet 2006, à la plage du Lac Bataille (le 23 juillet en cas de pluie). L'Association vous offre un BBQ à la fin de la rencontre.

NOUVELLES MUNICIPALES

À tous les membres de l'Association de Perkins-sur-le-Lac

J'ai le plaisir, encore une fois cette année, à titre de Conseillère du district numéro 3, de vous donner un bref aperçu des dossiers de la Municipalité. Veuillez noter que vous pouvez visiter le site Web de la Municipalité au www.val-des-monts.net, où vous trouverez des informations pertinentes, l'ordre du jour des conseils municipaux, la réglementation, etc.

Travaux Publics

Les pneus sont désormais récupérés à Val-des-Monts : ils peuvent être déposés à l'un des deux garages municipaux, soit au 93 ou au 1570, route du Carrefour. Vous pouvez également les déposer avec vos ordures et en aviser la Municipalité afin que les employés municipaux les récupèrent. La Municipalité n'a plus de collecte de résidus domestiques dangereux. Les peintures peuvent être déposées dans tous les magasins *RONA*, pour ce qui est des huiles à moteur et des filtres à huile, les magasins *Canadian Tire* se chargeront de les recycler pour vous.

Environnement et Urbanisme :

Le règlement, adopté en 2005, concernant l'interdiction d'utiliser des pesticides a été modifié afin d'y inclure les fertilisants chimiques. Cette nouvelle réglementation est en vigueur depuis le 7 avril 2006.

Un rappel aux propriétaires de terrains vacants :

Le règlement 436-99 interdit de stationner ou d'entreposer des tentes-roulottes, des roulottes ou tous autres types de véhicules récréatifs sur un terrain vacant. Il en est de même pour les camions, autobus, voitures ou autres véhicules.

Sécurité Incendie :

Le service des incendies désire vous rappeler que pour votre sécurité, que ce soit pour un incendie, une personne malade ou en détresse, il est important que les services d'urgence, protégeant vos vies et vos biens, puissent vous retrouver! Assurez-vous que votre numéro civique soit visible du chemin. Que ce soit une affiche en bordure de route ou encore des numéros suffisamment visibles sur votre résidence afin que l'on puisse clairement vous identifier.

Les feux en plein air sont interdits sur le territoire de la Municipalité sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite du Service des incendies. Cependant, il est permis d'utiliser des installations munies d'une cheminée et d'un pare-étincelles, pour autant que le feu fasse l'objet d'une surveillance constante. L'émission d'un permis est assujettit à des conditions strictes afin d'éviter que le feu se propage à la forêt ou aux bâtiments avoisinants. La réglementation en vigueur tient également compte de la quiétude du voisinage. Il n'est pas nécessaire d'obtenir une autorisation du Service des incendies pour les feux de joie. Par ailleurs, ils ne doivent pas excéder une superficie de 45 cm par 45 cm (18 po. par 18 po.), être sous la supervision d'un adulte et un moyen d'extinction doit se trouver à proximité du feu.

Si vous désirez **de plus amples informations**, n'hésitez pas à me contacter. Voici comment me rejoindre :

Tel. : 671-3278

télécopieur 671-7480

Courriel: mccaarey@storm.ca

Bon été!

Margaret C. Carey, Conseillère du district numéro 3,

Ou par l'intermédiaire de la Municipalité :

Tel. : 671-9400

Courriel: administration@val-des-monts.net



FAITES VOUS CONFIANCE À L'EAU DE VOTRE PUIITS?

Avez-vous testé récemment l'eau de votre puits? Savez-vous que des changements de conditions peuvent affecter la qualité de l'eau? Ne prenez pas de chance et testez l'eau de votre puits de façon régulière. Nous vous proposons deux compagnies qui offrent une grande variété de tests. Les résidants peuvent également faire tester la qualité de l'eau de la rive de leur puits.

À Gatineau:

Les Laboratoires Outaouais

420, boul. Maloney Est,

669-1225

À Ottawa:

Caduceon

2378 Holly Lane, 526-1201 et

40, Promenade Camelot, 228-1145

LA MUNICIPALITÉ INTERDIT LES PESTICIDES, HERBICIDES ET ENGRAIS CHIMIQUES

Aidons nos lacs

N'oubliez pas :

- Les pesticides, herbicides et fertilisants chimiques sont maintenant interdits à Val-des-Monts (depuis 2005) et publié dans le bulletin PSSL 2005
- D'utiliser des produits nettoyants biodégradables dans la maison (consultez le site web de la Fédération pour des recettes maison)
- Le printemps est le meilleur temps pour déraciner le myriophylle
- De surveiller l'apparition de la salicaire pourpre et de les déraciner
- De ne pas nourrir les canards (Risque de dermatite des baigneurs).

Si vous désirez plus d'information, consultez les bulletins précédents sur le site web de la Fédération www.federationdeslacs.ca ou www.pssl.ca

COLLECTE DES ORDURES

La firme « Les entreprises Dumouchel » a débuté la collecte porte-à-porte des matières recyclables sur le territoire de la Municipalité de Val-des-Monts et ce, à compter du 1^{er} janvier 2006.

HORAIRE

Depuis mai 2006, la collecte des ordures est faite chaque mercredi mais les matières recyclables sont toujours recueillies chaque 2^{ième} mercredi débutant le 10 mai et ceci jusqu'à l'automne, p. ex. 10 mai, 24 mai, 7 juin ...

QUESTIONS-COMMENTAIRES-PLAINTES

Qui rejoindre? Les entreprises Dumouchel au 827-9144 ou La Municipalité de Val-des-Monts au 457-9400, poste 0.

ORDURES



ACCEPTÉES

- Ordures ménagères en général dans des sacs, poubelles ou un contenant conforme
- Pneus* voir article de Mme Carey p. 2
- Gros articles encombrants tel que : les réfrigérateurs, sofas, lits...

REFUSÉES

- Matières recyclables
- Résidus domestiques dangereux tels que : peinture, huile, bonbonnes de propane, gaz...
- Matières compostables tel que : feuilles, branches, gazon...
- Matériaux de construction tel que : béton, briques, contre-plaqué...

Vous pouvez **consulter l'horaire et le règlement** concernant les ordures ménagères et les matières recyclables sur le site web de la Municipalité au : www.val-des-monts.net ou au 819-457-9400

MATIÈRES RECYCLABLES

ACCEPTÉES

- Papier de tout genre, pots, bouteilles, plastiques, contenants de tout genre, sacs en plastique, cannettes de tout genre, aluminium... Le tout doit être propre.

REFUSÉES

- Aucune autre matière n'est acceptée tel que : les ordures, les matériaux de construction, les résidus domestiques dangereux, les pneus et les matières compostables.

PROTÉGEZ VOS ORDURES DES ANIMAUX

Déposez vos sacs ou poubelles dans vos conteneurs autant que possible ou dans des poubelles dont le couvercle est retenu par un élastique « bungee ». Sinon, vous aurez des visiteurs non désirés et vous aurez à ramasser vos ordures répandues un peu partout. Tâche très désagréable.

NOUVEAUX RÈGLEMENTS SUR LA COMPÉTENCE DES CONDUCTEURS

VOUS AVEZ AVANTAGE À LES CONNAÎTRE

Les amateurs d'embarcations motorisées sur nos lacs sont bien connus pour leurs bonnes manières et leur respect pour les autres, navigateurs et nageurs. Voici cependant des normes importantes que la Garde côtière canadienne nous rappelle sur son site web (cgc-gcc.gc.ca) ou au 1-800-267-6687.

PARMI CES NOUVELLES NORMES NOTONS QUE :

- Tous les conducteurs de bateaux nés après le 1^{er} avril 1983 doivent posséder une carte de compétence. Cette carte, livrée par la Garde côtière, permet de conduire une embarcation munie d'un moteur et utilisée pour le loisir.
- Tous les conducteurs de bateaux et d'embarcations personnelles, de moins de 4 mètres, doivent détenir la carte de compétence.
- Tous les conducteurs de bateaux devront détenir leur carte de compétence avant le 15 septembre 2009.
- Toute personne de moins de 12 ans, qui n'est pas directement supervisée par une personne d'au moins 16 ans ne peut conduire une embarcation (incluant les **motomarines**)* dont le moteur développe plus de 10 c.c.
- Toute personne de 12 à 16 ans non directement supervisée ne peut conduire un bateau dont le moteur développe plus de 40 c.v.
- Aucune personne de moins de 16 ans ne peut conduire une embarcation personnelle motorisée.
- Il n'existe pas de restriction sur la puissance des moteurs pour les personnes de plus de 16 ans.

Conduisez toujours prudemment, surveillez les baigneurs et les autres embarcations et portez votre gilet de flottaison.

*Les motomarines ne sont pas très appréciées par plusieurs. S.V.P. vous rappeler qu'ils sont bruyants, agaçants et souvent causent de grosses vagues. Pour ces raisons, si vous devez en conduire une, le faire d'une façon responsable et dans un endroit des lacs où vous ne serez pas une nuisance pour les autres et pour l'environnement.

SAVEZ-VOUS VRAIMENT CE QUI SE PASSE À VOTRE CHALET EN VOTRE ABSENCE ?

Au cours de la dernière année, plusieurs propriétaires ont fait face à une variété de bruits, de nuisances et de dérangements de toutes sortes et souvent lorsque leurs voisins étaient absents.

Certains propriétaires de chalet n'ont aucune idée de ce qui se passe lorsqu'ils sont absents et leur voisin sont dans de drôles de situations à savoir s'ils doivent appeler les policiers. De bons voisins ne veulent avoir à faire cela à leurs voisins, mais d'un autre côté, de bons voisins ne prêtent pas leurs chalets à ceux qui vont abuser de ce privilège en causant des dérangements aux propriétés avoisinantes.

PSLL recommande aux propriétaires de chalet de se préoccuper des actions et de la conduite de leurs invités. Lorsque vous prêtez ou louez votre chalet, PSLL recommande que vous établissiez des règles de conduite indiquant ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas. Pourquoi permettre à vos invités de déranger le voisin avec qui vous vous entendez bien? Pourquoi forcer un bon voisin à appeler les policiers et par la suite ce voisin est menacé et craint des représailles de vos invités/locataires? **Oui** ceci est survenu dans le Domaine! Nous apprécions tous de pouvoir relaxer et de décompresser mais il doit y avoir des limites.

Des exemples de conduite inacceptable (et nous en avons tous été témoins) sont : le feu sur les îles, utilisation dangereuse de feux d'artifice, conduite dangereuse d'embarcations de plaisance, course de VTT, feux de joie non supervisés, partys et buveries bruyants et accompagnés de langage profanatoire et de musique trop forte. Rappelez-vous que le bruit porte sur l'eau. Si c'est fort pour vous, c'est aussi fort pour tous ceux qui ne sont pas au party!

Certains propriétaires s'attendent à ce que leur représentant de lac PSLL s'implique et résolve le problème.

Ceci n'est pas la responsabilité de PSLL. Nous sommes des bénévoles et vivons nous aussi de ces situations, PSLL recommande l'action suivante. Premièrement, si vous connaissez les voisins, téléphonez à leur résidence principale et les aviser de ce qui se passe et essayez de résoudre le problème amicalement. Si ceci n'est pas possible, appeler les policiers est probablement votre seule alternative.

Le Constable Danny Laberge à la MRC des Collines nous avise que faire rapport de dérangements est encore le meilleur moyen d'éviter une récurrence. Transmettre le numéro de téléphone du propriétaire lorsque vous logez une plainte est toujours un « plus ». Lorsque le policier arrive sur les lieux, et que le propriétaire n'est pas présent, le policier va appeler le propriétaire et l'aviser des dérangements. Le numéro pour les cas d'urgence est toujours le 911 et celui des cas non urgents est 888-459-9911.

Le Constable Laberge indique aussi que l'on peut faire une plainte d'une façon **anonyme**. Advenant des plaintes répétitives les policiers auront besoin de votre noms et adresse comme point de référence. Cependant, si vous craignez les représailles des occupants ou propriétaires, il faut en aviser les policiers lors de votre appel afin qu'ils conservent l'anonymat.

Aussi, la MRC des Collines a une escouade « Support Opérationnel » en place afin de piéger ceux qui abusent des VTT, embarcations nautiques ou motomarines. Ils installeront des opérations surprise afin d'arrêter les délinquants répétitifs.

En tant que propriétaire s.v.p. soyez responsable lorsque vous prêtez ou louez votre chalet dans le domaine. Nous vous suggérons de remettre à vos invités/locataires une feuille d'information contenant les numéros standard de : la police, Feu et numéro d'urgence ainsi que votre numéro où vous pouvez être rejoint. Assurez-vous que vos visiteurs comprennent bien les consignes suivantes : « **Placez les avec votre propre liste de rappel** »

- Soyez respectueux de vos voisins et de leur propriété.
- Ne pas couper d'arbre pour du bois de chauffage à moins d'avoir la permission du propriétaire.
- Le camping de nuit et les feux sont définitivement défendus sur les îles en tout temps.
- Les feux de joie sont permis seulement s'ils respectent les dimensions (18 pouces X 18 pouces) sinon un permis de la Municipalité est de rigueur. Tous les feux de joie doivent être sous supervision et contenu afin de tenir compte de la force et de la direction du vent. Les feux doivent être éteints lorsqu'ils ne sont plus nécessaires.
- Utilisez prudemment et d'une façon responsable les embarcations nautiques. Ceci inclus une veste de flottation disponible pour chaque occupant, les chauffeurs doivent respecter la vitesse du moteur, et surveiller la grosseur des vagues qu'ils produisent, respecter et être vigilants envers les autres embarcations et nageurs sur les lacs. Après la tombée de la nuit naviguer au ralenti et seulement lorsque nécessaire. Il faut avoir une lumière visible.
- Le bruit doit cesser après 23 heures incluant la musique forte, les cris etc... selon le règlement Municipal.
- Le règlement de la route interdit, la conduite de VTT, de motocyclettes non immatriculées et des motoneiges, sur nos routes. Des pistes sont disponibles à plusieurs endroits pour pratiquer ce sport.
- Les policiers ont leur flotte de véhicules afin d'intervenir sur appel si nécessaire.

Les propriétaires de chalet et résidence sont avisés de rapporter aux policiers tous dérangements et ils le feront. Agissez donc prudemment.

Ces recommandations sont présentées afin que tous les propriétaires ainsi que leurs visiteurs passent un agréable été en toute sécurité.

PROTÉGEONS NOS HUARDS!

Nous sommes très chanceux d'avoir des huards dans le Domaine et ils étaient ici les premiers! Nous partageons nos lacs avec eux et nous devons les protéger lorsque c'est possible. **Les huards sont protégés en vertu d'une loi fédérale.**

L'été dernier le huard du Lac Bataille a été trouvé complètement empêtré dans des lignes à pêche et hameçon, et après sauvetage, les pronostics n'étaient pas encourageants. Nous ne connaissons pas l'éventuel résultat et c'est ce qui nous amène à réitérer comment vous devez être prudents et vous devez protéger ces beaux oiseaux.



RALENTISSEZ VOS BATEAUX – les huards nichent près des rives dans des anses protégées, près de petites îles et dans des zones marécageuses. L'approche d'un bateau, même d'un canot silencieux, peut inciter les huards à quitter leur nid en laissant leurs œufs sans protection. De plus, les vagues créées par les bateaux peuvent inonder les nids.

TENEZ-VOUS À L'ÉCART – le fait de déranger les huards, jeunes et adultes, empêche les parents de nourrir et de protéger leurs jeunes. Si vous les apercevez sur nos lacs gardez vos distances, éloignez-vous calmement et rapidement. Vous n'apprécieriez pas que des étrangers vous encerclent avec vos jeunes.

RÉCUPÉREZ LES LIGNES ET ARTICLES DE PÊCHE – le huard du Lac Bataille était empêtré dans une ligne morte avec un hameçon suspendu à un flottant. Les lignes mortes sont illégales et évidemment dangereuses. Un huard ne peut pas lisser ses plumes ou plonger s'il est empêtré dans une ligne à pêche et il mourra éventuellement.

UTILISEZ DES ARTICLES DE PÊCHE SANS PLOMB – Les huards ingèrent des petits cailloux qui les aident à digérer leur nourriture. S'ils avalent par erreur des pesées en plomb, ils peuvent être atteints d'un empoisonnement au plomb qui finira par les faire mourir. Votre magasin local d'articles de pêche offre des articles de rechange sans plomb.

LES TORTUES DU QUÉBEC : RARES ET MENACÉES

Saviez-vous qu'au Québec l'on retrouve huit espèces de tortues d'eau douce dont six sont considérées menacées ou rares. Elles sont menacées parce qu'elles n'atteignent l'âge de reproduction qu'entre 10 et 20 ans. Les femelles ne pondent pas plus d'une fois par année, et le taux d'éclosion des œufs est extrêmement faible. Plusieurs études démontrent que de 80% des œufs sont dévorés chaque année par les rats laveurs et autres prédateurs naturels.

On estime que quelques centaines de tortues meurent écrasées sur les routes du Québec à chaque année. Ironie du sort, la majorité de ces tortues tuées sont des femelles portant des œufs, qui se promènent en quête de sites de ponte et creusent parfois leur nid sur l'accotement graveleux ou sablonneux des routes. Les tortues pondent au mois de juin, et c'est surtout à cette période que l'on doit être vigilant à leur présence sur les routes, afin d'éviter de les heurter.

Les tortues sont des animaux sympathiques et sont souvent recueillies et gardées en captivité. Les tortues que les gens relâchent ailleurs que dans leur site d'origine peuvent apporter de nouvelles maladies aux populations existantes, et ont souvent moins de chance de survie. **La récolte des tortues en nature est interdite par la loi.**

Contribuez à la sauvegarde de nos tortues! Conduisez lentement, prudemment, et soyez attentifs aux endroits où les tortues peuvent traverser la route, et ce, surtout lors de la ponte en juin. Si vous aimez observer les tortues et désirez obtenir des informations supplémentaires, contactez Jean-François Desroches et Isabelle Picard, biologistes : tortue@ca.inter.net. Vous avez connaissance d'actes de braconnage (chasse, récolte) envers les tortues du Québec?

Contactez S.O.S. Braconnage: 1-800-463-2191.



ACCÈS POUR LE LANCEMENT DES BATEAUX



Tous nos lacs dans le domaine sont privés car il n'y a pas d'accès public. Afin de garder cette intimité, une barrière, sous cadenas est en place à la plage du lac Bataille du 20 avril au 1^{er} septembre. Pendant cette période, si vous devez mettre votre bateau à l'eau ou le sortir, veuillez communiquer avec une des personnes ci-dessous. Afin de ne pas être déçu, **veuillez faire les démarches au moins une journée à l'avance.**

Jacques	671-4302	Odette	671-3419
Paul	671-4090	David	671-0249
Huguette	671-9538	Louise	671-8383
Irma	671-1333		

Noter : Tous les non membres devront déboursier 10 \$ chaque fois que la barrière sera ouverte.

NOS LACS-CE QUI ENTRE Y DEMEURE-DEVENEZ ÉCOLO

Saviez-vous que le savon que nous utilisons dans le lave-vaisselle contient 1 gramme de phosphate par cuillère à table? Alors, si vous utilisez votre lave-vaisselle une fois par jour et utilisez de 2 à 6 cuillères à table de savon à vaisselle, vous ajoutez 700 à 2100 grammes de phosphate dans nos lacs chaque année. Bien que les fertilisants soient maintenant interdits, la détérioration des lacs va continuer due à l'utilisation des lave-vaisselle. Le phosphate dans les savons à vaisselle (et dans tous les produits nettoyeurs que nous utilisons) finit par se retrouver dans nos lacs et contribue à la croissance des algues.

Que pouvez-vous faire?

Utilisez des produits biodégradables qui sont disponibles dans les magasins de Val-des-Monts. Si vous n'êtes pas satisfaits des résultats des savons lave-vaisselle biodégradables, essayez la recette suivante. Les résultats sont étonnants. Mettre la quantité requise de savon biodégradable dans le contenant ouvert du lave-vaisselle et remplir le contenant fermé avec du vinaigre. Ça fonctionne vraiment. Ces quelques petites taches, que vous retrouvez sur vos verres, contribuent à la survie de votre lac et au plaisir qu'auront vos enfants qui grâce à vous, pourront s'y baigner longtemps.

JOURNÉE DE LA QUALITÉ DE L'EAU

Fédération des lacs de Val-des-Monts

Journée de la qualité de l'eau

Le samedi 8 juillet, 2006

10 h 00-12 h 00

Hôtel sur le lac

St-Pierre de Wakefield

Agenda

- Bienvenue — Président de la Fédération, Tom Barber
- Mot du maire — Marc Carrière
- Résultats des tests de l'eau—Henri Fournier, biologiste
- Les projets de la Fédération
- Plan environnemental — long terme
- Période de question

Le café sera servi à l'arrivée et un léger goûter sera servi après la réunion.

Autres suggestions de produits écologiques faits maison

Nettoyant à vitres - Mélanger 10ml (2 c. à thé) de vinaigre à 1 litre (1 pinte) d'eau chaude. Pour éviter les rayures, assécher à l'aide de papier journal.

Désinfectant - Mélanger 125 ml (1/2 tasse) de borax dans 4 litres (1 gallon) d'eau chaude pour désinfecter et désodoriser (cette recette est utilisée dans les hôpitaux).

Nettoyant tout usage - Mélanger 125 ml (1/2 tasse) de vinaigre et 65ml (1/4 tasse) de bicarbonate de soude dans 2 litres (1/2 gallon) d'eau. Ranger et garder.

Nettoyant non abrasif - Saupoudrer une éponge ou un linge humide de bicarbonate de soude pour nettoyer les comptoirs, évier, baignoires, fours et fibre de verre.

Nettoyant pour le four - Mélanger 65 ml (1/4 tasse) de bicarbonate de soude et 30 ml (2 c. table) de sel. Ajouter assez d'eau chaude pour former une pâte. Laissez la pâte reposer 5 minutes.

Mise en garde : Ne pas enduire le filage ou les éléments chauffants.

Nettoyant pour cuvette - Verser 65 ml (1/4 tasse) de bicarbonate de soude dans la cuvette et ajoutez du vinaigre. Laissez reposer 1/2 heure. Brossez la cuvette.

Mise en garde - Bien indiquer le nom du produit sur le contenant et garder hors de la portée des enfants. Il ne faut pas utiliser les produits nettoyeurs faits à la maison mélangés avec les produits commerciaux car les réactions qu'ils pourraient causer sont imprévisibles.

La population de nos lacs change de villégiateurs de fin de semaine et vacanciers à celle de résidents permanents et villégiateurs saisonniers. Nos lacs ne peuvent pas soutenir l'impact des pratiques de la ville à la campagne lorsqu'il s'agit de produits chimiques. Les villes possèdent de vaste centre de traitement des eaux, Nous n'en avons pas! **Merci de penser et d'agir écologiquement!**

MISE À JOUR PAR LE COMITÉ DES ACTIFS IMMOBILIERS DE L'ASSOCIATION

À la réunion générale annuelle (2004), les membres ont voté en faveur d'un moratoire de cinq ans, sur toutes décisions concernant les terrains dont l'Association PSL est propriétaire. Ils ont aussi mandaté le conseil d'administration d'entreprendre une étude des terrains de l'association et ont attribué des fonds étalés sur les prochains cinq ans afin de compléter cette étude.

Afin de répondre aux nombreuses demandes que l'Association a reçues au sujet des terrains, le Conseil d'Administration a créé deux comités de travail et cet article va faire une mise au point du travail d'un de ces comités c'est-à-dire le **Comité des Actifs Immobiliers de l'Association**.

Les membres de ce comité sont : Kim Courtney, Raymond Guénette, David Hodgkin et Ron Malis sous la présidence d'Hélène Lemieux. Le mandat de ce comité est de compléter la recherche demandée à l'AGA de 2004 :

- recueillir les données pertinentes, clarifier la situation des propriétés foncières et évaluer le statut de chaque terrain, chemin ou droit de passage qui appartient à l'Association :
- recommander à l'Association, soit la rétention ou la vente possible des terrains qui sont la propriété de l'Association .

MISE À JOUR PAR LE COMITÉ DES ACTIFS IMMOBILIERS DE L'ASSOCIATION (SUITE)

Le comité a identifié plus de 50 terrains ou parcelles de terrain dont elle est propriétaire et qui sont identifiés comme suit :

- la plage du lac Bataille
- un petit lot qui est un droit de passage
- un lot complet utilisé comme chemin (chemin Rhéaume)
- diverses sections de chemins privés : chaque chemin privé est divisé en diverses sections et chaque section possède son numéro de cadastre ainsi qu'un numéro de rôle pour fin de taxation.

À l'été 2006 l'Association étudiera l'entente notariée, de 2001, entre PSL Inc. (Guy Audette) et l'Association PSL afin de s'assurer de la validité des actifs immobiliers de l'Association aussi bien que de vérifier l'existence de droits de passage ou toutes autres conditions rattachées aux terrains de l'Association PSL.



MISE À JOUR DES RÈGLEMENTS DE L'ASSOCIATION

Les nouveaux règlements de l'Association PSL ont été adoptés lors d'une Réunion Générale Spéciale le 2 octobre, 2005. Les nouveaux règlements ont été élaborés par le **Comité des Règlements** composé de Raymond Guénette, Chris Hemmingway, Hélène Lemieux (présidente du comité), Claude Létourneau et Odette Surch. Le procès verbal de cette Réunion Générale Spéciale sera adopté à la Réunion Générale Annuelle.

Voici les grandes lignes des règlements :

- **Le Conseil d'administration (CA)** : L'Association PSL est maintenant gérée par un Conseil qui consiste du président, du vice-président, du secrétaire, du trésorier et des représentants de Lacs.
- **Un comité exécutif** : Il est formé du président, du vice-président, du secrétaire, du trésorier et d'un administrateur choisi parmi les représentants élus de lacs. Le rôle principal du comité exécutif est de prendre des décisions en situations d'urgence ou dans des situations où le CA ne peut être convoqué rapidement.
- **Les comités du conseil d'administration** : Le Conseil d'Administration peut créer des Comités de travail pour répondre à des mandats spécifiques. La formation de tels comités est ouverte à des bénévoles, membres de l'Association. Les comités suivants ont déjà été formés : les Comités des chemins et questions de propriétés, le Comité des actifs immobiliers, le Comité des communications ainsi que le Comité du chemin Grand-Pic.
- **Plus de détails de procédures et de gestion** tels que les Rôles et Responsabilités du Conseil d'Administration et des Administrateurs, les Assemblées Générales, les Élections, les Finances et la Gestion etc. sont disponibles sur le site Internet de PSL au psll.ca

Quelles pourraient être les répercussions de ces règlements sur vous ?

- À l'Assemblée Générale Annuelle, les membres devront recruter et élire un vice-président qui agira comme substitut au président.
- L'Association PSL recrutera des bénévoles afin de participer aux divers Comités de travail.



NOUVEAUX RÔLES, RESPONSABILITÉS ET LIGNE DE CONDUITE DES REPRÉSENTANTS DE LACS

Le Comité des Règlements doit poursuivre son travail et présentement se concentre sur les rôles et les responsabilités des représentants de lacs. En avril 2006, le comité a repris ses activités et a invité Paul Strigner à se joindre au comité étant donné sa réussite et son expérience à titre de représentant du Lac Barnes.

L'objectif que le Comité espère atteindre est que les représentants de lac jouent deux rôles importants. Le premier est d'établir de bonnes relations avec les propriétaires sur leur lac respectif et ensemble s'occuper de situations spécifiques et régler les problèmes mineurs. Le deuxième rôle des représentants de lac serait d'être actifs au sein du Conseil d'Administration en se joignant ou en présidant un comité de son choix. Les deux rôles donneraient plus de visibilité et plus d'implication aux représentants de lacs permettant ainsi d'alléger la tâche du Président de l'Association. À l'automne 2006, le nouveau Conseil d'Administration reverra les rôles et responsabilités des Représentants de Lacs.

COMMENT SE PORTENT NOS LACS? QU'EST-CE QUE LES TESTS D'EAU RÉVÈLENT?

L'association PSLL est un membre actif de la Fédération des lacs de Val-des-Monts et une de ses activités régulières est d'effectuer les tests d'eau. Ce printemps nos bénévoles ont fait des tests afin de déterminer les niveaux de phosphore et la transparence de l'eau. Ces tests ont été effectués une semaine après le dégel de la glace à la fin avril. Ces tests sont faits à ce moment là car l'eau du lac est mélangée. L'eau est mélangée, résultat du changement de la température à la surface du lac donc une seule mesure est représentative de la concentration de phosphore dans le lac. La clarté de l'eau est déterminée lorsqu'un disque noir et blanc est plongé dans l'eau jusqu'à ce qu'il disparaisse. L'eau est moins claire au printemps et après une pluie abondante due aux écoulements. La clarté de l'eau est également affectée par la densité de plancton qui est directement liée à la concentration de phosphore.

Le phosphore est une menace importante pour le bassin d'eau parce qu'il est un engrais naturel pour la végétation aquatique. Une augmentation du phosphore dans le lac entraîne donc une augmentation de la production de plantes aquatiques, diminue la clarté de l'eau et le contenu d'oxygène en eau profonde. L'accroissement du niveau de phosphore est généralement provoqué par les activités humaines autour des lacs qui résultent dans la coupe des arbres et de la végétation, les systèmes septiques, les applications d'engrais, l'utilisation de savons et autres.

Les résultats des tests d'eau dans tous nos lacs (sauf Corrigan vu le manque de bénévoles) démontrent une amélioration comparée aux années précédentes. Cependant ces résultats sont effectivement « sur la ligne » et dans certains cas marginalement au delà d'un niveau acceptable. **Ces résultats nous préviennent que nous devons continuer à être vigilant, protéger le littoral, entretenir les installations septiques et contrôler le phosphore.**

Si nos lacs ne sont pas perturbés par l'activité humaine, les lacs survivront pour des dizaines de milliers d'année avant de retourner en marécages. Nous n'avons pas d'idée du temps que notre présence a déjà utilisé mais nous savons que nous pouvons ralentir cette détérioration par notre vigilance telle que mentionnée précédemment en contrôlant le développement permis. Tony Le Sauter, de FAPÉL, nous a avisé que durant les cent ans d'activités humaines ces lacs ont vieilli des milliers d'années.

Par l'entremise de la Fédération des lacs de Val-des-Monts nous proposons à la Municipalité d'estimer, dans son processus de planification, la capacité de développement de chaque lac et ainsi limiter les développements futurs de façon à respecter la capacité établie. La détermination de « capacité » est clairement subjective et c'est aussi pourquoi l'Association teste annuellement et partage ses résultats avec la Fédération. Les résultats des tests pour chacun des lacs sont envoyés à M. Henri Fournier, qui est un biologiste rattaché au Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune, qui travaille en étroite collaboration avec La Fédération.

Ces données sont essentielles pour mesurer l'évolution de la qualité des eaux des lacs et le succès des interventions futures.

De plus amples informations sur les données du testing des lacs dans le Domaine seront transmises lors de l'Assemblée Générale Annuelle.

ON VOUS VOIT À LA PLAGE, celle dont les berges sont en processus de régénération!



ASSOCIATION PERKINS SUR-LE-LAC

**ORDRE DU JOUR
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE**
Dimanche, le 16 juillet 2006, 9 h 30
à la plage du lac Bataille

**AGENDA
ANNUAL GENERAL MEETING**
Sunday, July 16, 2006, at 9:30 am
Lac Bataille Beach

- | | |
|---|--|
| 1. Adoption de l'ordre du jour | 1. Approval of the Agenda |
| 2. Adoption des procès-verbaux
2.1 L'AGA du 17 juillet 2005
2.2 L'Assemblée générale spéciale du
2 octobre 2005 | 2. Approval of Minutes
2.1 AGM of July 17, 2005
2.2 Special General Meeting of
October 2, 2005 |
| 3. Rapport de la présidente
3.1 Bulletin de l'Association | 3. President's Report
3.1 Association Newsletter |
| 4. Rapport du trésorier
4.1 Les états financiers pour l'année 2005
4.2 Le budget provisoire pour l'année 2006 | 4. Treasurer's Report
4.1 2005 Financial Statements
4.2 Projected 2006 Budget |
| 5. Mise à jour des Règlements de
l'Association | 5. Update of the Association's By-Laws |
| 6. Rapport des représentants de lacs | 6. Report from Lake Representatives |
| 7. Mise à jour de la qualité de l'eau | 7. Water Quality Update |
| 8. Recommandations de l'assemblée au
Conseil d'administration | 8. Recommendations of the Assembly to the
Board of Directors |
| 9. Élection des membres du Conseil
d'administration | 9. Election of the Board of Directors |
| 10. Varia | 10. Other Business |

**SVP apporter cet ordre du jour à l'assemblée.
Please bring this Agenda to the meeting.**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE PSLL
PSLL BOARD OF DIRECTORS**

**Mandat
des membres du Conseil
PRÉVISION DE ROTATION**

**Terms of Office for
Members of the Board
PROVISION OF ROTATION**

Tous les directeurs seront élus par les membres à l'assemblée générale annuelle.

All Officers shall be elected by the members at the annual general meeting.

Tous les mandats sont pour une période de deux (2) ans. Afin d'avoir une continuité, le Président et la Secrétaire seront élus une année **et** le Trésorier sera élu l'année suivante.

All mandates are for a period of two (2) years. The President and Secretary shall be elected in one year **and** the Treasurer elected the following year to ensure continuity.

Tous les mandats peuvent être renouvelés à la fin du terme.

All terms will be renewable at the end of the mandate.

COMITÉ EXÉCUTIF / EXECUTIVE COMMITTEE

**DATE D'ÉLECTION /
ELECTION DATE**

**FIN DU MANDAT /
END OF MANDATE**

Président(e) / President

Vacant (un an / one year)

Juillet / July 2006

Juillet / July 2007

Vice-président(e) / Vice-President

Vacant

Juillet / July 2006

Juillet / July 2008

Secrétaire / Secretary

Hélène Lemieux 671-0632

Juillet / July 2005

Juillet / July 2007

Trésorier / Treasurer

David Hodgkin* 671-0249

Juillet / July 2006

Juillet / July 2008

CONSEILLERS DES LACS / LAKE REPRESENTATIVES

Bataille (4)

Jean Fournier 671-0419

Juillet / July 2005

Juillet / July 2007

Constance Hudak* 671-3094

Juillet / July 2006

Juillet / July 2008

Louise Lemieux* 671-8383

Juillet / July 2006

Juillet / July 2008

Odette Surch 671-3419

Juillet / July 2005

Juillet / July 2007

Rhéaume (4)

Kim Courtney* 671-5221

Juillet / July 2006

Juillet / July 2008

Alban Garon 671-2662

Juillet / July 2005

Juillet / July 2007

Mark Mongeon 671-1422

Juillet / July 2005

Juillet / July 2007

Vacant

Juillet / July 2006

Juillet / July 2008

Barnes (2)

Paul Strigner* 671-8099

Juillet / July 2006

Juillet / July 2008

Vacant (un an / one year)

Juillet / July 2006

Juillet / July 2007

Louise (1)

Raymond Guénette* 671-7696

Juillet / July 2006

Juillet / July 2008

Truite (1)

Chris Hemmingway* 671-8084

Juillet / July 2006

Juillet / July 2008

Épinette (1)

Vacant (un an / one year)

Juillet / July 2006

Juillet / July 2007

Postes vacants / Vacancies

Juillet / July 2006

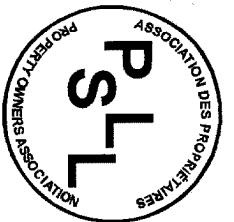
Juillet / July 2008

Chevreuil (1)

Corrigan (1)

Maskinongé (1)

* Candidats en réélection. / Candidates seeking re-election.

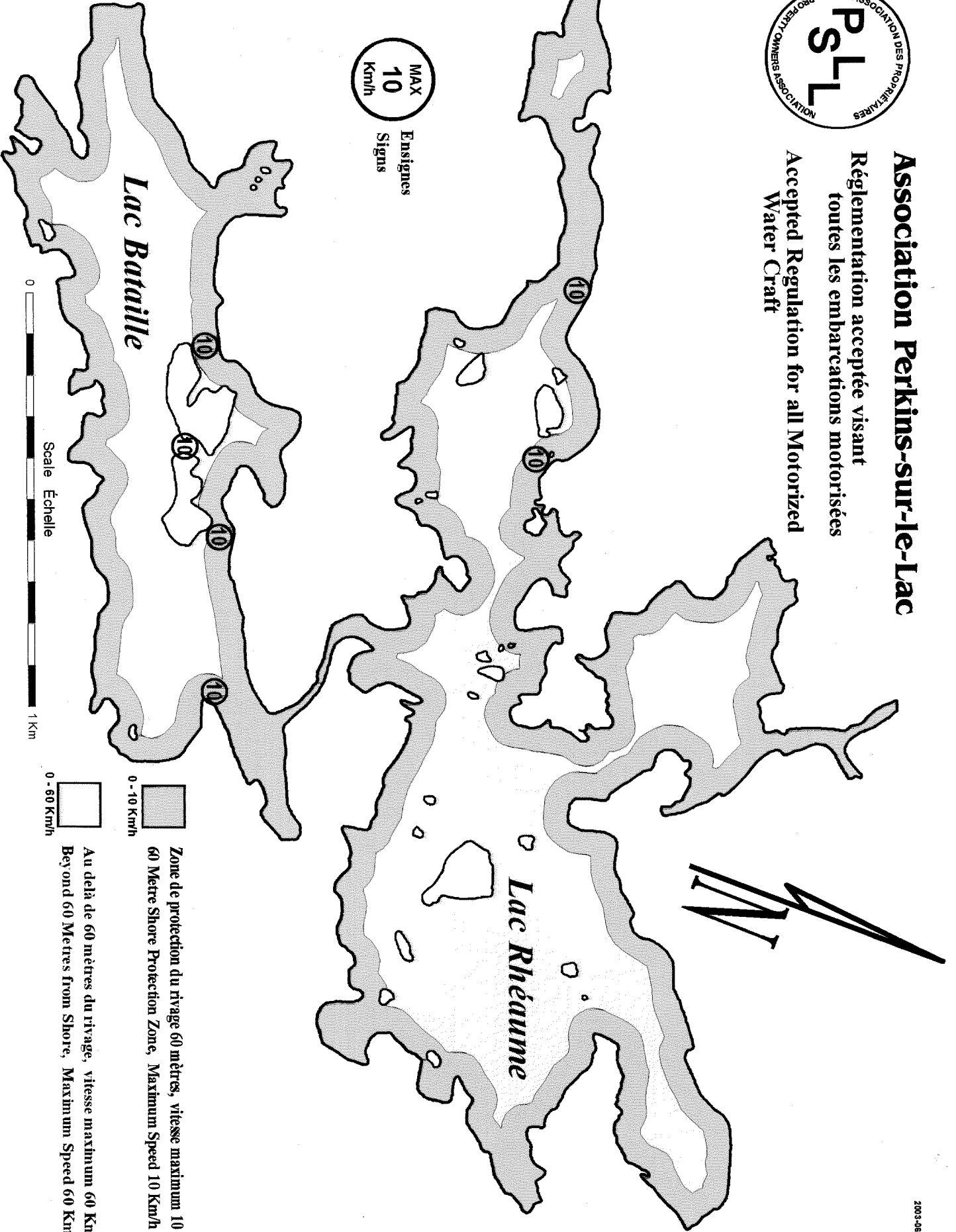


Association Perkins-sur-le-Lac

Réglementation acceptée visant
toutes les embarcations motorisées

Accepted Regulation for all Motorized
Water Craft

MAX
10
Kmph
Ensignes
Signs



Scale Échelle

0 1 Km

0 - 10 Km/h
Zone de protection du rivage 60 mètres, vitesse maximum 10 Km/h
60 Metre Shore Protection Zone, Maximum Speed 10 Km/h

0 - 60 Km/h
Au delà de 60 mètres du rivage, vitesse maximum 60 Km/h
Beyond 60 Metres from Shore, Maximum Speed 60 Km/h

Association Perkins-sur-le-lac

Numéros de téléphone utiles

www.psll.ca

ANIMAUX

Castors :

- ◆ Trappage en saison (à l'automne après le 30 octobre) :
Mario Boucher 671-8457
- ◆ Pour autres problèmes :
Richard Faucher 671-5906

Chiens et autres animaux domestiques (arrêté municipal 03-RM02) :

- ◆ Licences et services (SPCA de l'Outaouais) 243-2004
- ◆ *Autres animaux (ours, etc.) :*
- ◆ Société de la faune, Gatineau 772-3434
- ◆ Braconnage 1-800-463-2191

PLAGE – Lac BATAILLE

Barrière d'accès (s.v.p. appeler 24 heures à l'avance) :

- ◆ Jacques 671-4302
- ◆ Paul 671-8099
- ◆ Huguette 671-9538
- ◆ Odette 671-3419
- ◆ David 671-0249
- ◆ Irma 671-1333
- ◆ Louise 671-8383

OISEAUX

- ◆ Centre des oiseaux sauvages 1-613-828-2849

EXCURSIONS EN BATEAU

Pour la conduite dangereuse de bateaux :

- ◆ MRC des Collines Police 1-888-459-9911

PERMIS DE CONSTRUCTION

- Municipalité de Val-des-Monts 457-9400

FEU

Urgence : 911

- ◆ Permis pour faire un feu :
- ◆ Réception municipale 457-9400

VIDANGES / RECYCLAGE

- ◆ Dumouchel 827-9144
- ◆ Recyclage
Président du comité, Gilles Reny 457-9400, poste 2201

SANTÉ

Urgence : 911

- ◆ Clinique (CLSC), 1884 du Carrefour (24h/7) 671-3777
- ◆ Médecin sur le domaine (*urgences pendant l'été seulement*), Dr. James Laws 671-2718
- ◆ Hôpital – Gatineau 561-8100
- ◆ Hôpital – Hull 595-6000
- ◆ Hôpital – Wakefield 459-2342

HYDRO QUÉBEC

- ◆ Manque de courant 1-800-790-2424
- ◆ Service à la clientèle 776-1511

MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

www.val-des-monts.net

- ◆ Réception 457-9400
- ◆ Conseillère, Margaret Carey 671-3278
télécopieur 671-7480
- ◆ Plaintes 457-9400, poste 0
- ◆ Fin de semaine 457-9400, poste 1

JOURNAUX

- ◆ Ottawa Citizen 596-1950
- ◆ Le Droit 562-0555
- ◆ Journal l'Envol des Monts 671-1502

BRUIT / NUISANCES

- Police MRC des Collines 1-888-459-9911

POLICE

Urgence : 911

- ◆ Appel non urgent 1-819-458-9911
ou appel sans frais 1-888-459-9911
- ◆ Information 1-819-459-2422
ou appel sans frais 1-877-459-2422

BOÎTES POSTALES

- Postes Canada 772-4808

CHEMINS

Municipaux :

- ◆ Plaintes 457-9400
- ◆ Fin de semaine poste 0 ou poste 1

Privés (*communiquer avec votre comité local*) :

- ◆ Chem. lac Barnes, Cliff Godding 671-0689 / 739-9065
- ◆ Chemin de la Barrière, Paul Strigner 746-0647
- ◆ Chemin Pintades, Ralph Stafford 671-5837
- ◆ Chemin lac Rhéaume Nord, Daryl Neve 725-6933
- ◆ Chem. lac Rhéaume Ouest, David Hodgkin 671-0249
- ◆ Chem. Chêne Rouge, Luc Bélaner 671-8587

SEPTIQUES / PERMITS / PUBLICATION

- ◆ Municipalité de Val-des-Monts 457-9400
- ◆ Vidages : voir les pages jaunes sous *fosse septiques – nettoyage*

BERGES

- ◆ Voir la publication intitulée, *Environnement et Urbanisme*
- ◆ Appelé la municipalité (voir Permis de construction)

TÉLÉPHONE

- Clients de Bell (pour tous services y compris téléphone défectueux, débranchement, etc.) 310-2355

FÉDÉRATION DES LACS DE VAL-DES-MONTS

www.federationdeslacs.ca



Adhésion / renseignements – 2006
Membership / Mailing List Information – 2006

Association Perkins-sur-le-Lac (<http://psll.ca>)
46, chemin des Orioles, Val-des-Monts, QC, J8N 6L8

A. RÉSIDENCE – RESIDENCE (Adresse postale – Mailing address)

Nom de famille / Last Name		Prénom(s) – First Name(s)	
Adresse – Address			Téléphone – Telephone
Ville – City	Province	Code Postal	Courriel – Email

B. RÉSIDENCE ESTIVALE – SUMMER RESIDENCE

N° civique – Civic N° & Nom du chemin – Street Name	Lac – Lake	Téléphone – Telephone
---	------------	-----------------------

ADHÉSION / MEMBERSHIP

Oui (chèque au montant de 40 \$ payable à : Association PSL)
Yes (\$40 cheque payable to: Association PSL)

Non (Aucun intérêt à l'adhésion à ce temps)
No (Not interested in being a member at this time)

C. AUTRES RENSEIGNEMENTS – OTHER INFORMATION

Je désire la correspondance en français

I'd like to receive the correspondence in English

Je désire recevoir *Le Bulletin* par courriel

I'd like to receive the *Newsletter* via e-mail

S.V.P., veuillez changer mon adresse comme suit :
Please change my address as follows:

Nom de famille – Last Name		Prénom(s) – First Name(s)	
Adresse – Address			Téléphone – Telephone
Ville – City	Province	Code Postal(e)	Courriel – Email

Je tiens à soulever le(s) sujet(s) suivant(s) à votre attention :
I would like to bring the following comments/concerns to your attention:
